

RESOLUTION SUR LA COOPERATION AFRO-ARABE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Cinquantième Session Ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 17 au 22 Juillet 1989, \*

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la Coopération Afro-Arabe contenu dans le document CM/1566 (L) ;

Gardant à l'esprit les Déclarations et le Programme d'Action adoptés par la Première Conférence Afro-Arabe au Sommettenue au Caire, République Arabe d'Egypte, du 7 au 9 Mars 1977 ;

Déterminé à promouvoir et à renforcer la Coopération Afro-Arabe dans tous les domaines ;

Considérant les recommandations prises par la Dixième Session Ordinaire de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe tenue à Koweït, Etat du Koweït, du 19 au 20 Juin 1989 ;

Considérant la Résolution CM/Res.993 (XL) de Février 1984 portant entre autres sur la composition du Comité des Douze de l'OUA pour la Coopération Afro-Arabe ;

1. PREND ACTE du rapport du Secrétaire Général sur la Coopération Afro-Arabe ;
2. FAIT SIENNES les recommandations prises par la 10ème Session Ordinaire de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe et DEMANDE au Secrétaire Général d'entreprendre les consultations nécessaires avec le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et les autres parties concernées en vue de la mise en oeuvre de ces recommandations ;
3. EXPRIME sa profonde gratitude à l'Etat du Koweït pour les efforts déployés et les excellentes facilités qui ont permis le plein succès de la 10ème Session de la Commission Permanente ;

.../...

CM/Res. 1210

4. FELICITE les Etats membres et les deux Secrétaires Généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes pour les efforts déployés en vue de la tenue de la Dixième Session Ordinaire de la Commission Permanente dans les meilleures conditions ;
5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA en étroite coopération avec son Homologue de la Ligue des Etats Arabes et en consultations avec les institutions africaines et arabes spécialisées, d'entreprendre les études et les démarches nécessaires en vue de la mise en oeuvre des projets spécifiques suivants :
  - a) le projet de création d'une institution financière afro-arabe d'investissement :
    - (i) élaboration du projet de statuts,
    - (ii) organisation d'une réunion spéciale des Ministres Africains, et Arabes des Finances en Septembre 1989 à Washington D.C en marge de la Conférence Annuelle de la Banque Mondiale et du FMI pour examiner ces statuts et déterminer les modalités de participation au capital de l'Institution ;
    - (iii) associer la BAD et la BADEA à ce projet ;
  - b) le projet d'accord-cadre pour la promotion et la garantie des investissements ;
  - c) la réunion des investisseurs africains et arabes,
  - d) le projet d'accord-cadre portant établissement d'une zone d'échanges préférentiels afro-arabe ;
  - e) l'organisation de la première foire commerciale afro-arabe en Octobre 1990 ; les 8 Etats membres suivants étant désignés au titre de l'OUA pour sa préparation au sein d'un Comité conjoint afro-arabe d'organisation :  
MURUNDI, CONGO, LIBERIA, UGANDA, SOUDAN, T'GO, TUNISIE  
ZIMBABWE
  - f) l'organisation d'un séminaire afro-arabe sur la sécurité alimentaire ;

- g) le démarrage de l'Institut Culturel Afro-Arabe en 1991 et la dotation d'un budget de démarrage de 500.000 \$ EU qui sera alimenté par les trois Organisations OUA/LEA/ALECSO ;
- h) l'intensification des échanges de programmes et de nouvelles entre les institutions africaines et arabes spécialisées dans le domaine de l'information ;
6. DEMANDE au Secrétaire Général de mener toutes les consultations nécessaires avec son Homologue de la Ligue des Etats Arabes et les autres parties intéressées en vue de la convocation de la Première Session de la Conférence Ministérielle afro-arabe dans les meilleurs délais ;
7. REITERE ses remerciements à la République du Soudan pour sa disponibilité constante à abriter la Première Session de la Conférence Ministérielle Afro-Arabe ;
8. DEMANDE également au Secrétaire Général de mener toutes les consultations nécessaires avec son Homologue de la Ligue des Etats Arabes et toutes les parties concernées en vue de la tenue de la Onzième Session de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe en Octobre 1989 à New York ;
9. DEMANDE au Secrétaire Général , en étroite coopération avec son Homologue de la Ligue des Etats Arabes, d'entreprendre une étude sur les voies et moyens de rationaliser le fonctionnement des structures de la coopération afro-arabe en vue d'en accroître le rendement et d'en simplifier les procédures ;
10. DECIDE de désigner, dans le cadre de la représentation de la sous-région du Nord, la République Arabe d'Egypte comme membre du Comité des Douze de l'OUA pour la Coopération Afro-Arabe pour le reste du mandat en cours ;

11. DEMANDE au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine Session du Conseil des Ministres./.

<b>D. Contribution OUA au budget 1990/91 de l'Institut Culturel afro-Arabe</b>	<b>166.667,00</b>
<b>E. Séminaire sur la sécurité alimentaire</b>	<b>40.000,00</b>
<b>Total II</b>	<b><u>456.667,00</u></b>
<b>Total Général (I et II)</b>	<b><u><u>565.091,00</u></u></b>

**N.B.: Aucun crédit n'a été voté pour la tenue des réunions ci-dessus  
retenues au Koweït en Juin 1989.**

**IMPLICATIONS FINANCIERES DE LA RESOLUTION**  
**SUR LA COOPERATION AFRO-ARABE**

**SOMMAIRE**

	<u>\$EU</u>
1989-90 .....	108.424,00
1990-91 .....	<u>456.667,00</u>
	<u>565.091,00</u>
 <b><u>I. POUR L'EXERCICE 1989-90</u></b>	
<b>A. Réunion des Ministres Africains et Arabes</b>	
des Finances- Septembre 1989 .....	70.000,00
 <b>B. Réunion experts création zone d'échanges</b>	
préférentiels Afro-Arabe -Octobre 1989.....	20.000,00
 <b>C. Foire Commerciale Afro-Arabe</b>	
<b>1. Réunion Comité d'organisation -Octobre</b>	
1989 .....	<u>18.424,00</u>
<b>Total I</b>	<u><u>108.424,00</u></u>
 <b><u>II. POUR L'EXERCICE 1990-91</u></b>	
<b>2. Réunions Comité d'organisation (1990-91</b>	43.757,00
 <b>3. Organisation de la première Foire</b>	
3.1. Campagne publicitaire	150.000,00
3.2. Coût de participation du Secrétariat et des membres du Comité d'organisation de l'OUA.	54.479,00
3.3. Imprévus	1.764,00